

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 1/23

Programme Fonctionnel – Maison des Femmes

Sommaire

Programme Fonctionnel – Maison des Femmes	1
1. Présentation de l'établissement	3
Contexte	3
Objectif de l'opération	4
2. Analyse des besoins et définition fonctionnelle	4
Performance énergétique	8
Tableau récapitulatif des surfaces	10
Organigramme fonctionnel maison des femmes	11
Descriptif général des fonctions	12
3. Programme technique et exigences de conception	14
Un bâtiment de caractère, intégré dans son environnement	14
Haute performance énergétique et autonomie	14
Exigences de conception	15
Eléments techniques	15
Chauffage	15
Réseaux d'eau	16
Eclairage	16
Courants fort et faible	16
Ventilation	17
Structure	18
Sécurité	18
4. Exigences environnementales	18
Régime de la réglementation applicable : RE2020	18
Choix techniques liés	19
Qualité de l'enveloppe des bâtiments	19
Choix des systèmes techniques	20

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE		CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>		Date : Février 2026	
			Version n°1	Page 2/23

Données climatologiques	20
Haute Qualité Environnementale (HQE®)	21
5. Enveloppe financière et phasage prévisionnel	23
6. Validation et suivi du programme	23

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 3/23

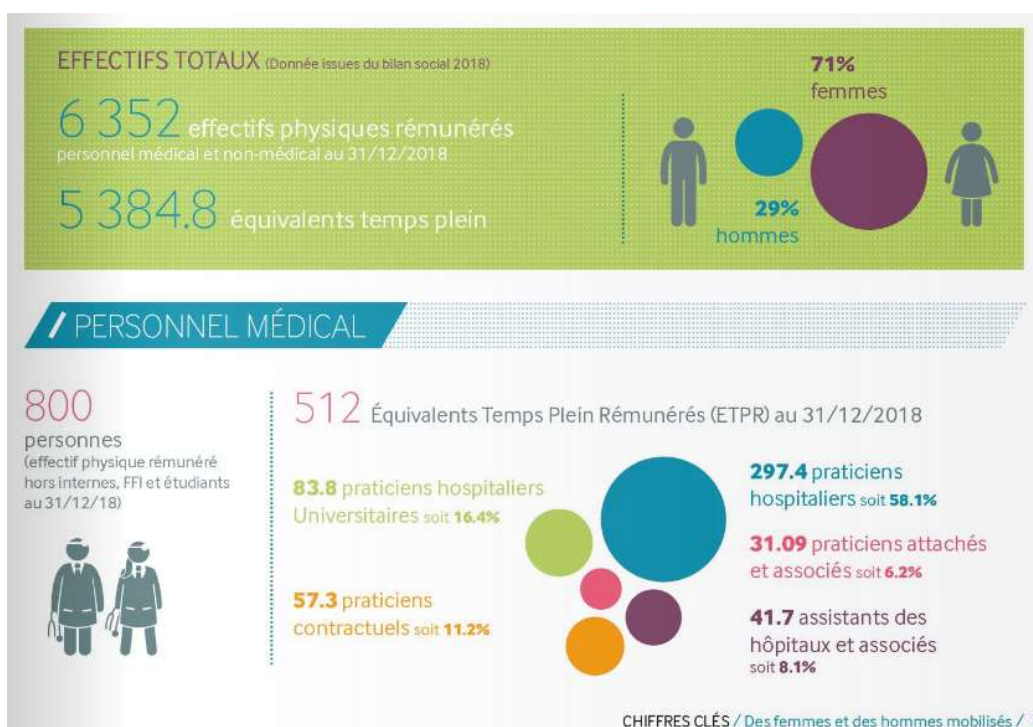
1. Présentation de l'établissement

Contexte

Le CHU Amiens-Picardie est un des deux établissements publics universitaires de santé de référence et de recours de la région Hauts-de-France. Il propose à ce titre une offre de qualité à dimension hospitalo-universitaire. Le CHU Amiens-Picardie assure la triple mission de soins, d'enseignement et de recherche, mène une collaboration active avec les différents établissements de santé de la région pour promouvoir l'excellence, fluidifier les parcours des patients et proposer de nouvelles structures de soins.

Avec une centaine de services de soins, le CHU Amiens-Picardie offre une activité de proximité tant en accueil d'urgence que de soins médicaux, chirurgicaux et obstétricaux programmés. L'hôpital propose aussi une offre de soin de suite et de long séjour. Le CHU Amiens-Picardie dispose de 1 673 lits et places, ce qui lui permet d'accueillir quotidiennement environ 384 hospitalisations ainsi que 1 155 consultations.

Le CHU AMIENS PICARDIE emploie plus de 6300 agents sur l'ensemble de ses sites.



	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 4/23

Objectif de l'opération

Le projet de Maison des Femmes vise à offrir un lieu d'accueil, d'écoute, de soin et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences ou en situation de vulnérabilité. Ce lieu proposera une prise en charge globale, coordonnée et bienveillante, incluant les dimensions sociale, juridique, psychologique et médicale.

Objectifs principaux :

- Assurer une prise en charge globale et coordonnée des femmes victimes de violences.
- Offrir un accompagnement social, juridique, judiciaire, psychologique, social et médical au sein d'un même lieu.
- Prendre en compte les situations de vulnérabilité spécifiques (handicap, barrière linguistique, culture, addiction, traumatisme).
- Accueillir également les jeunes femmes et les mères, en intégrant l'impact des violences sur les enfants.
- Créer un cadre chaleureux, rassurant et non institutionnel.

2. Analyse des besoins et définition fonctionnelle

L'objet de ce programme est la description fonctionnelle du futur bâtiment de construction. Il sera situé à quelques mètres du bâtiment Saint-Vincent de Paul (bout de l'aile Nord) et pourra être composé de plusieurs niveaux. Il est prévu dans le cadre de cette opération d'améliorer l'accès vers le bâtiment depuis le parking visiteurs mais également depuis le bâtiment principal et le reste du site.

Cette construction devra s'inscrire dans un projet social et écologique.

En réalisant un bâtiment de caractère qui s'inscrit dans l'environnement. Celui-ci devra refléter une approche résiliente, apaisante et confidentielle, tout en offrant une autonomie énergétique maximale, et répondre aux préconisations RE2020.

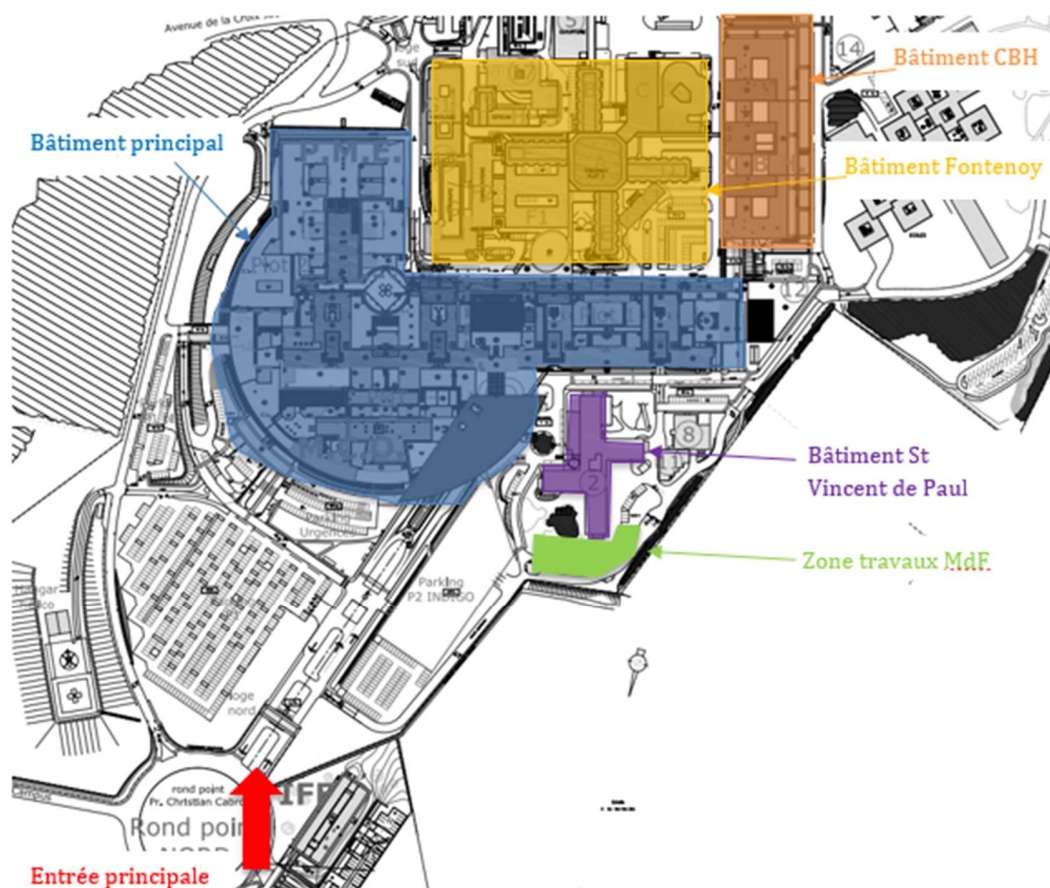
Ce bâtiment à usage tertiaire sera composé essentiellement d'activités de jour (du lundi au vendredi) :

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE		CHU AP
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>		Date : Février 2026
	Version n°1	Page 5/23	

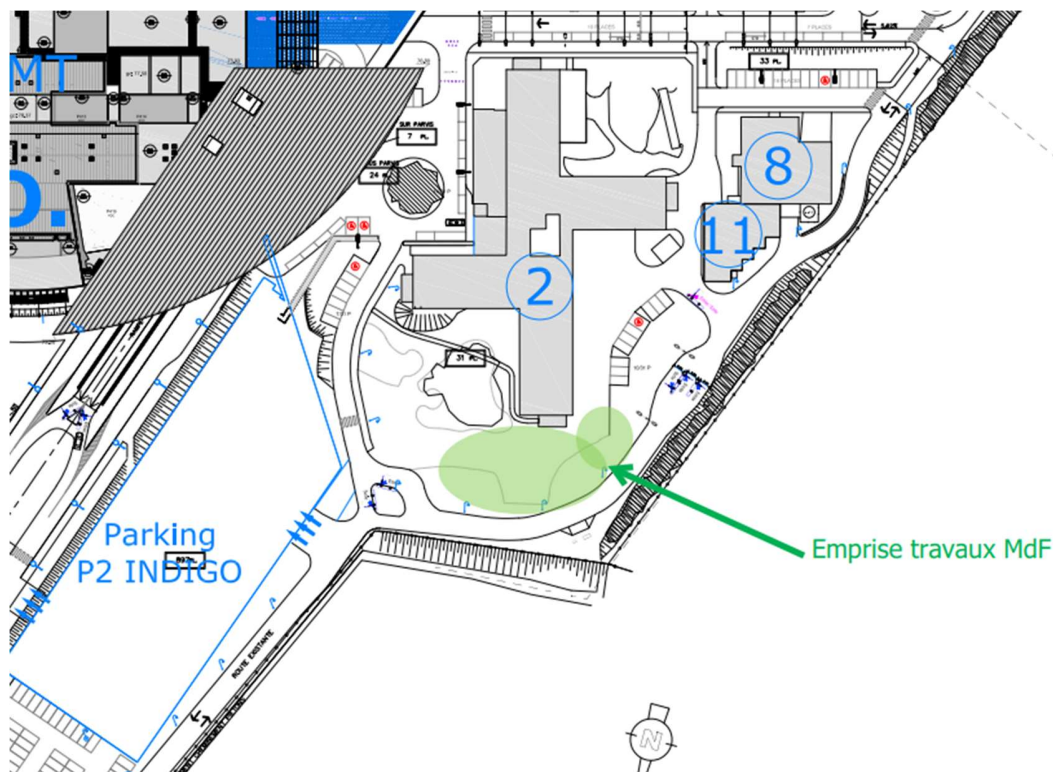
- La Maison des Femmes est conçue pour accueillir différents profils d'usagères et de professionnelles.
- Les activités se répartissent autour de pôles fonctionnels complémentaires : accueil, accompagnement, soins, prévention et coordination.

Le service Maison des Femmes (entrée indépendante et exclusive) accueillera des patients avec une zone de prise en charge enfant et une zone adulte.

Le lieu identifié pour l'opération est à proximité du bâtiment Saint Vincent de Paul et du parking visiteurs, dans une zone arborée et accessible.



	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE <i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>	CHU AP	
		Date : Février 2026	
		Version n°1 Page 6/23	



Il n'est pas prévu au projet l'installation d'équipement lourd pour l'activité.

Seuls les équipements de production d'énergie choisis seront à prendre en compte.

Les accès au bâtiment seront sécurisés par un SAS à programmation et contrôle d'accès par badge (compatible avec système général du CHU), ainsi que l'ensemble des locaux techniques du bâtiment.

Le nouveau bâtiment sera livré en une seule phase

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération travaux est estimée à environ 700 000€ HT.

Le maître d'ouvrage souhaite un projet qui respecte :

- Les recommandations fonctionnel et organisationnel du service, concernant l'accueil des patientes et de leurs accompagnant(es) : sécurité, bien-être, ergonomie...
- Les contraintes du site, dans ses dimensions physiques (superficie, topographie, portance et qualité des sols, climats...) et réglementaires (PLU, proximité d'une hélistation...)
- Code de la Construction et de l'habitation

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE		CHU AP
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>		Date : Février 2026
			Version n°1 Page 7/23

- Les principes de l'établissement en termes d'économie d'énergie et diminution de l'empreinte carbone (textes récents relatifs aux performances énergétiques, au confort phonique). En effet, la notion de coût global et de sobriété devra être intégrées au projet de façon à répondre à l'urgence à la politique de Développement Durable engagée par l'établissement. Le projet devra s'inscrire dans les grands principes de la RE2020. Le niveau de confort devra tendre vers un niveau de Haute Qualité Environnementale concernant les matériaux, les installations techniques, le visuel...

En parfaite concordance avec une insertion qualitative, il est formalisé une grande attente sur la qualité de l'expression architecturale qui sera développée pour le projet, qui devra proposer un aspect extérieur en phase avec le site, tout en renvoyant une image contemporaine et (éco)responsable aux passants et aux utilisateurs dans une ambiance chaleureuse et accueillante. L'enjeu est de produire une architecture « contextualisée », basée sur une analyse du site au sens large.

L'équipe de conception devra ainsi adapter son projet par rapport à un certain nombre de contraintes, et notamment :

- L'orientation, dont dépendent pour une bonne part les conditions d'éclairement naturel des locaux,
- La proportion des surfaces vitrées en fonction de l'exposition des façades et des éléments architecturaux développés (brise-soleil, stores ou autres),
- Le positionnement des différents espaces à l'intérieur du bâtiment,
- Les moyens de chauffage / rafraîchissement à mettre en œuvre, en combinaison avec des dispositifs passifs de maîtrise du comportement thermique de l'ouvrage (isolation).

Le but est de favoriser une écoconception du bâti, garantissant par voie de conséquence une insertion adaptée et proportionnée à l'environnement.

Plusieurs points essentiels sont à traiter :

- La gestion / sécurisation / hiérarchisation des accès et des flux, y compris pour les personnes en situation de handicap,
- Les circulations piétonnes dans et autour de l'établissement : une signalétique adaptée et compréhensible par tous sera proposée par le concepteur et validée par le Maître d'Ouvrage,
- Les circulations automobiles périphériques (dépose-minute, livraisons, collecte des déchets, etc.).
- Le raccordement de l'établissement aux réseaux Eaux Usées (EU) / Eaux Pluviales (EP) / Eaux Vannes (EV) et courants forts et faibles, gaz éventuellement,

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 8/23

etc., de même que la création des comptages afférents relève de la responsabilité du groupement délégataire.

Il est ici rappelé que le futur équipement sera raccordé (sauf proposition alternative du maître d'œuvre à valider le moment venu) au bâtiment Saint-Vincent de Paul situé à proximité direct de la zone d'implantation. L'actuel bâtiment est raccordé au réseau de chaleur de la ville.

Performance énergétique

Le maître d'œuvre aura toujours à l'esprit que le but premier du projet est de construire un bâtiment performant, ce qui se traduit par une qualité des espaces intérieurs sans « surcharge », avec des espaces rationnels et adaptés au fonctionnement. Les conditions de vie et de travail pour le personnel et les visiteurs, aussi bien au niveau volumétrique que de la gestion thermique, hygrométrique et acoustique devront être agréables et confortables. Les choix des harmonies intérieures développées devront être particulièrement étudiés de manière à induire des ambiances adaptées aux différentes fonctions (dynamique mais non stressante dans les salles d'activité, calme et reposante dans les pièces adaptées, etc.).

Les matériaux et surfaces retenus auront une grande part à jouer dans la maîtrise des coûts de fonctionnement. Cette préoccupation permanente d'un projet économique à l'usage et non pas seulement à la construction sera à intégrer dès la conception du projet. C'est la notion de « coût global élémentaire », qui permet d'intégrer l'ensemble des coûts inhérents à l'ouvrage : coûts de fabrication et de construction, coûts d'exploitation et de maintenance, auquel il convient dorénavant d'ajouter les coûts environnementaux.

Que ce soit pour le choix de matériaux, celui du mode de chauffage, la conception architecturale des façades, etc., tous les items devront être examinés et analysés au travers du filtre de cette « philosophie durable », en vue d'obtenir l'ouvrage le plus économe possible. Ce qui passera également par la mise en œuvre de mesures réductrices des coûts d'exploitation (calorifugeage renforcé des réseaux, adaptation de la ventilation et du chauffage aux heures de fonctionnement...). L'ouvrage devra permettre d'assurer un bon niveau d'économie en termes de fonctionnement, d'entretien et de maintenance.

La gestion des postes suivants sera ainsi à surveiller spécifiquement :

- Consommations énergétiques du bâtiment, en coûts directs (consommation) et en coûts indirects (abonnements),

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 9/23

- Coûts des opérations de maintenance : entretien des matériels et parties de bâtiments, en interne
- Coûts liés aux réparations sur l'ouvrage : maintenance réparatrice indispensable à la poursuite de l'exploitation de l'ouvrage (GER),
- Coûts d'exploitation : frais de ménage, coûts des contrats de contrôles périodiques, coût de la gestion des contrats de prestations eux-mêmes,
- Coûts liés à des opérations d'adaptation de l'ouvrage à de nouveaux besoins (situation quasiment inéluctable).

Tout élément ou système présentant des risques de fragilité ou de difficultés d'entretien (approvisionnement complexe, non standardisation ou autres) sera proscrit.

L'ouvrage devra être conçu autant que possible en matériaux robustes et d'un entretien aisé, être adapté à ses conditions d'exploitation et d'usage et présenter la capacité de maintenir dans le temps sa fonctionnalité. Les peintures seront lessivables, de la faïence recouvrira les parois des espaces sanitaires et/ou humides, les matériaux choisis seront antistatiques (ne retenant pas la poussière), etc.

Certains éléments plus exposés, comme les façades ou les toitures, devront être traités de manière spécifique, pour leur permettre de résister aux intempéries et aux chocs, tout en étant parfaitement intégrés à l'architecture d'ensemble. Les différents bardages et matériaux utilisés en parement extérieur devront avoir fait la preuve de leur pérennité et de leurs faibles besoins (idéalement pas de besoin) d'entretien. Ces parements répondront dans le même temps à des critères environnementaux.

Les pieds de façades devront être traités pour éviter les salissures, alors que les possibles écoulements en façade (égout de toiture) seront pensés pour empêcher tout phénomène de « coulures ». Ces principes de durabilité s'appliqueront à l'ensemble du bâtiment et de ses équipements (choix des matériels électriques et de la plomberie).

Les éléments ne faisant pas corps à l'ouvrage devront être facilement interchangeables et remplaçables (produits non spécifiques, standards). On veillera à garantir une accessibilité aisée aux différents composants du bâtiment, et ce à toutes les échelles (de la rue à l'espace concerné), afin de faciliter leur contrôle et le cas échéant leur remplacement (exemples : colonnes sanitaires, gaines techniques, cheminements de câbles, intégration des luminaires dans les faux-plafonds, plafonds non démontables équipés de trappe de visite, etc...).

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 10/23

Tableau récapitulatif des surfaces

Pour le service Maison des femmes il sera prévue une zone WC indépendante (dont 1 PMR).

Maison des femmes :

Espace	Nombre	M ² SU	Surface totale (m ²)
Accueil/Secrétariat	1	15	15
Attente	1	15	15
Bureau assistante sociale	1	11	11
Bureau psychologue	1	11	11
Salle de stockage	1	10	10
Bureau juriste	1	10	10
Salle de consultation	2	15	30
Salle d'activités/prévention	1	25	25
Bureau Santé sexuelle	1	12	12
Bureau Santé sexuelle 2	2	10	20
Zone d'accueil enfants	1	12	12
Salle de coordination/réunion	1	20	20
Salle de détente	1	14	14
Local ménage	1	4	4
Sanitaires	1	14	14
Local technique	1	5	5
TOTAL			228

Il faudra ajouter les locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations et de la réglementation en vigueur (chaufferie, CFO...)

La surface SDO envisagée pour cette opération sera d'environ 300m² SDO.

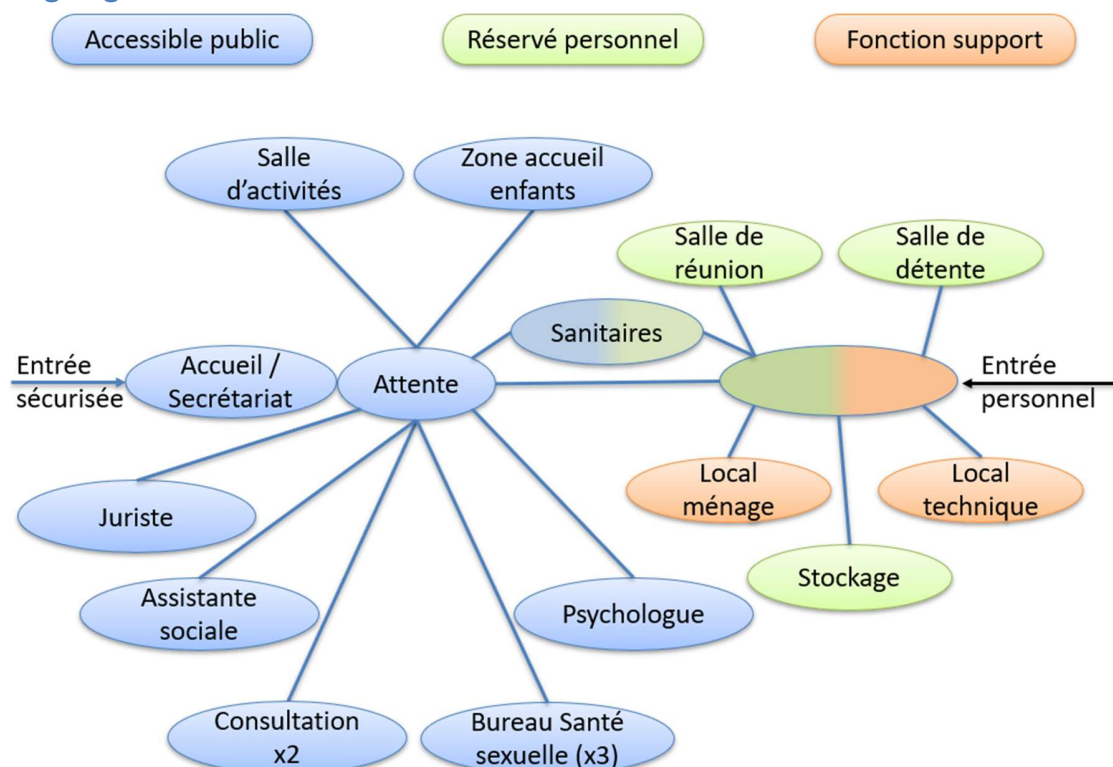
Remarques :

- Les surfaces exactes par espace et sous-fonction seront le cas échéant affinées par le concepteur, après accord du Maître d'Ouvrage,
- Certaines surfaces pourront faire l'objet d'adaptation (tolérance maximale sur les SU à 3%)

Des espaces extérieurs sont à prévoir. Il conviendra au candidat de proposer des hypothèses dans le cadre de son projet (comme un jardin thérapeutique clos...). A minima il faudra prévoir un espace de stationnement (minimum 5 véhicules léger), une zone de livraison logistique.

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 11/23

Organigramme fonctionnel maison des femmes



Le service devra être conçu de manière à éviter les fugues mais également les intrusions non souhaitées (interphonie, contrôle d'accès, SAS...). Le bâtiment devra également être équipé de caméra de vidéo-surveillance reliées au service sécurité du CHU. L'organisation fonctionnelle repose sur une séparation claire des flux et des usages :

- Un pôle accueil et orientation en accès direct depuis l'entrée principale, confidentiel et non exposé depuis l'extérieur.

- Une salle d'attente apaisante
- Des pôles d'accompagnement (social, juridique, psychologique) regroupés autour d'une circulation confidentielle.
- Des bureaux médicaux/consultations distincts mais accessible directement depuis la zone d'attente.
- Une salle polyvalente mutualisée (activités, prévention, réunions, groupe de parole).
- Des espaces de soutien logistique en périphérie.

Le MOE proposera une implantation optimale qui sera soumise aux utilisateurs dans le cadre des différentes étapes de validation des missions de MOE.

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 12/23

Descriptif général des fonctions

Un multi-accueil présente une pluralité de fonctions qui crée des conditions favorisant l'animation et la « vie » de l'établissement (fréquentation, fréquences...), les synergies et les passerelles (entre personnel, entre activités...), les économies d'échelles (mutualisation d'espaces, gestion de personnel...), l'identification urbaine (lieu de référence, une « maison commune » ...)

- SAS entré

Le sas sera pourvu de deux portes automatiques à fonction sas, l'accès sera à contrôle par badge et via interphone/visiophone relié directement à l'accueil.

- Accueil

Cet espace est particulièrement important dans la psychologie, son traitement doit donc faire l'objet d'une attention toute particulière. Pour rassurer les visiteurs dans un espace accueillant et sécurisant sans jugement quelconque, une orientation et une prise en charge claire et immédiate.

Cet espace devra être sécurisé pour le personnel en place. Une banque d'accueil vitrée et sécurisé sera installé pour l'accueil et la prise en charge des patientes tout en préservant la sécurité du personnel en cas d'intrusion

Il devra permettre un accueil personnalisé, et présenter une décoration soignée.

- Attente

L'attente sera, dans l'organisation fonctionnelle un espace centrale (ouvert ou non sur la circulation) permettant de communiquer facilement à l'ensemble des espaces individuels (salle de consultation, juriste, etc...) et des espaces collectifs (salle d'activités, etc...) avec un accès direct vers les sanitaires et une visibilité sur la zone d'accueil enfant. L'espace devra être chaleureux et apaisant.

- Bureaux

L'ensemble des bureaux d'accueil patient (psychologue, juriste, assistante social, etc...) devront pouvoir assurer la gestion de l'accueil des patientes seul ou accompagnés. Cet espace se doit donc d'être accueillant et fonctionnel, pour assurer de bonnes conditions de travail.

Un traitement acoustique pour la confidentialité sera à privilégier

- Salle de consultation

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 13/23

Dans le même esprit que les bureaux d'accueil décrit ci-dessus les salles de consultations devront être accueillante et paisible. Ces salles devront être équipés d'un point d'eau individuel. L'espace devra être agencé de manière à obtenir une zone bureau, une table d'examen, un point d'eau, une zone de déshabillage confidentielle (cette zone peut être traité indépendamment de la salle de consultation et être mutualisé pour plusieurs salles, toutefois cette zone doit conserver un aspect intime et confidentiel avec un accès direct aux salles de consultations.

Un traitement acoustique pour la confidentialité sera à privilégier

- Salle d'accueil enfant

Cette pièce devra être visible depuis la zone d'accueil et d'attente afin de préserver une surveillance permanente, tout en favorisant l'autonomie des enfants (âge variable) et un aspect sécurisant pour les parents dans le but de faciliter la prise en charge des patientes. Il est donc important de stimuler autant que possible la curiosité du monde environnant des enfants par des aménagements adéquats (couleurs, formes, textures, mobilité, etc...)

- Salle de détente / réunion

Ce local devra permettre les usages suivants, sans effet de simultanéité cependant :

- Détente du personnel (pause-café) en tant que tisanerie,
- Prise éventuelle de repas par le personnel (Kitchenette avec évier, réfrigérateur et micro-onde
- Réunion de travail du personnel (gestion de l'établissement, évolution des projets, points d'équipe, etc...)
- Salle d'activité

Cette salle pourra, en fonction des contraintes de conception et/ou technique, être mutualisé avec la salle de réunion (nécessité d'agrandissement de la surface) si nécessaire.

Cette pièce devra être fonctionnelle et facilement modulable pour diverses activités (yoga, danse, visionnage de film, etc...), elle devra également être équipé d'une cuisine thérapeutique avec un point d'eau.

- Salle de stockage

Zone d'archivage de documents liés à la gestion courante du service (linéaires d'étagères)

- Local ménage

Il permettra de stocker du matériel et des produits d'entretien. Sécurisé, il sera strictement réservé aux personnels autorisés. Il disposera d'un point d'eau (EC/EF) avec vidoir.

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 14/23

- Sanitaires

Cet espace sera très intime et devra être carrelé accessible au PMR (pour au moins 1 sanitaire). Les notions d'hygiène mais aussi de confort seront ici très importantes, de même que l'ergonomie de la zone.

- Extérieur

Il sera demandé, l'aménagement des espaces extérieurs pour un jardin thérapeutique clos.

L'ensemble de la construction devra également être clos pour assurer la sécurité du bâtiment.

- Stationnement

Un stationnement à proximité direct du bâtiment sera prévu à destination des femmes se rendant dans le service Maison des Femmes (5 places), l'accès se fera via une barrière automatique avec visiophone pour autorisation d'accès.

3. Programme technique et exigences de conception

La conception du bâtiment devra respecter les normes ERP, d'accessibilité et de performance énergétique en vigueur. Les priorités techniques sont la confidentialité acoustique, le confort thermique et la durabilité des matériaux.

Un bâtiment de caractère, intégré dans son environnement

L'architecture devra

- Valoriser des matériaux locaux, naturels ou bas carbone (bois, terre crue...)
- S'intégrer harmonieusement au paysage existant
- Projeter une image accueillante, rassurante et non stigmatisante
- Favoriser la lumière naturelle
- Créer un sentiment de sécurité
- Offrir des espaces intérieurs calmes, sobres, chaleureux, éloignés de toutes esthétique institutionnelle froide.

Haute performance énergétique et autonomie

L'objectif de la conception de ce bâtiment est d'atteindre une consommation énergétique minimale :

- Chauffage / Rafraichissement

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 15/23

- Ventilation
- Production eau chaude sanitaire
- Eclairage
- Pilotage du bâtiment
- Production / Consommation électrique

L'exploitation de ce futur bâtiment sera uniquement en journée (du lundi au vendredi), les besoins et consommations nocturnes devront donc être réduits permettant d'optimiser le stockage d'énergie, la gestion de l'éclairage et un pilotage automatique du confort du bâtiment.

Exigences de conception

Il sera prévu dans le cadre de l'opération et afin d'atteindre l'objectif de bâtiment à faible consommation énergétique, une isolation thermique et acoustique du bâtiment renforcée (température homogène et régulée automatiquement, systèmes réversibles très haut rendement, matériaux naturels absorbants, inertie thermique naturelle des matériaux). Favoriser l'orientation des menuiseries extérieures pour maximiser l'éclairage naturel. Mise en place d'un système d'éclairage LED basse consommation et détecteurs de présence dans les locaux adaptés à ce système.

Les matériaux utilisés pour la conception seront biosourcés, locaux et à faible impact carbone.

Éléments techniques

Le détail des éléments techniques (notamment les FPL) sera communiqué dans le Dossier de Consultation des Entreprises qui sera transmis aux candidats retenus. Néanmoins, il convient d'envisager

- Une solution de chauffage et de gestion des réseaux d'eau,
- L'application de la RE 2020 et un bâtiment qui tend vers une qualification HQE
- L'installation d'un système de climatisation si nécessaire,
- Une prestation intégrant confort acoustique important pour permettre la confidentialité
- Un projet avec une structure bâimentaire adaptée et durable dans le temps,
- Des locaux sécurisés pour les visiteurs/patientes et professionnels,
- Des propositions d'autonomie énergétique des installations.

Chauffage

Le CHUAP sera prochainement raccordé sur le réseau de chaleur de la ville d'Amiens, notamment le bâtiment Saint-Vincent de Paul, situé à proximité direct, il conviendra dans la proposition de construction, sous réserve de disponibilité et d'intérêt de conception à faible consommation énergétique, le raccordement à ce bâtiment.

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 16/23

Le système proposé devra permettre de ne jamais descendre sous les 20°C en activité (température consignes).

La capacité de la chaufferie éventuelle sera à définir par le maître d'œuvre. La mise en œuvre de techniques d'utilisation rationnelle de l'énergie et de solutions utilisant les énergies renouvelables seront quoi qu'il en soit recherché pour satisfaire aux besoins des occupants.

Réseaux d'eau

Les différents réseaux à mettre en œuvre (adduction, Eau Chaude Sanitaire (ECS), évacuations) ne devront pas générer de nuisances acoustiques en phase exploitation (vibrations, gargouillements.). Les écoulements des évacuations présenteront des pentes suffisantes pour éviter tout problème de stagnation. Tous les réseaux d'eau seront calorifugés de manière adaptée en fonction de leur nature et des cheminements empruntés (gel, déperdition d'énergie).

Les divers appareils sanitaires (cuvettes de WC, lavabos...) seront prévus pour un usage courant, faciles d'entretien et de maintenance (WC suspendus...). Dans les sanitaires accessibles aux personnes en situation de handicap, la hauteur des différents éléments sera évidemment adaptée.

Eclairage

L'éclairage naturel doit être favorisé dans tout le bâtiment, autant que possible. L'éclairage artificiel seul sera toléré uniquement pour les locaux de stockage, les sanitaires publics et personnels, les locaux d'entretien et techniques.

Les niveaux d'éclairement seront adaptés à chacune des fonctions, avec un bon équilibre des luminances :

Lumière naturelle abondante, homogène (contrôlée) dans les espaces de vie,

Capacité d'occultation du jour.

Les risques d'éblouissements et de surchauffes devront être maîtrisés et une bonne uniformité de l'éclairage de fond devra être assurée pour les locaux de plus de 20m².

Des technologies basse consommation seront prévues sauf contre-indication en termes de rendu de couleur.

Courants fort et faible

Les réseaux « courant fort » respecteront l'ensemble des prescriptions réglementaires en vigueur au moment du dépôt du Permis de Construire (protections, organe de commande et de coupure, réserve de 30% au niveau du Tableau Général Basse Tension (TGBT), etc.).

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 17/23

Le réseau « courant faible » (téléphonie, informatique) desservira principalement les bureaux. Chaque poste de travail administratif sera alimenté par une « platine » comprenant 5 PC (2p+T 16A) et 2 RJ45.

Le câblage sera à paires torsadées de catégorie 6 minimum, bande passante 500Mhz écrantée paire par paire et blindage général. Il sera de qualité « zéro halogène ».

Il sera prévue à la charge du groupement le raccordement CFO et CFA au réseau électrique du CHU jusqu'au tableau le plus proche.

Ventilation

Les exigences réglementaires dans ce domaine sont les suivantes :

22m3/h par occupant pour les salles de repos,

30m3/h pour la salle pause des personnels,

25m3/h pour les salles d'activités et bureaux,

$30 + N \times 15\text{m}^3/\text{h}$ où N = nombre d'appareils sanitaires dans les sanitaires

La visitabilité des installations (gainés et conduits, blocs moteurs), et leur entretien fréquent (semestriellement en ce qui concerne les bouches de ventilation) devront être rendus possibles par la conception même des ouvrages.

Bien veiller à une bonne qualité de l'air intérieur, ce qui passe par deux éléments-clefs :

La réduction des sources d'émission de polluants :

Protection des risques liés à l'exposition à des produits potentiellement dangereux et en particulier des Composés Organiques Volatiles (COV), des aldéhydes et des micro-organismes.

- Feront ainsi l'objet d'un choix particulier :
- Les peintures (à très faible taux de COV), les vernis et les colles
- Les revêtements de sols et de murs (et plus tard de mobilier)
- Les matériaux de cloisonnements et de plafonnages
- Les matériaux d'isolation
- Les produits de ragréage des sols et matériaux de maçonnerie L'utilisation de produits certifiés Eco Label est fortement recommandée.
- L'aménagement des espaces verts tiendra également compte des éventuels risques associés à telle ou telle plantation (allergies et plantes toxiques...). De même en intérieur on évitera les « nids à poussière » (pas de dessus de placards, etc.).
- Le renouvellement de l'air intérieur :

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 18/23

- Les débits ainsi que la qualité de l'air feront l'objet d'un soin particulier, en liaison avec les autres dimensions environnementales liées par exemple à la gestion de l'énergie.

Structure

Les charges d'exploitation réglementaires seront bien évidemment à respecter. Le détail en sera donné dans les fiches espaces.

Sécurité

Le volet sécurité ne devra pas être négligé par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ce volet porte tout à la fois sur la sécurité des usagers et utilisateurs, mais aussi sur les notions de vandalisme et d'intrusion.

Sécurité des biens

Les matériaux de parement extérieur retenus par le maître d'œuvre devront être soit faciles d'entretien, soit protégés contre les graffitis par un traitement adapté.

Les différents éléments de « petite taille » (luminaires, robinetterie, quincaillerie et serrurerie des ouvrants...) devront être choisis très robustes et aisément remplaçables, sans pour autant faciliter leur démontage sans outillage spécifique. Toute partie potentiellement fragile devra être protégée de manière adéquate.

Pour ce qui est des risques d'intrusion, et même si ni la commune ni cette typologie d'équipement ne semblent particulièrement exposées, un minimum de précaution s'impose.

Le futur établissement sera entièrement clos, y compris ses espaces extérieurs, et ses accès sécurisés (ouvertures en rez-de-chaussée verrouillables).

Les locaux supposés « à risques » (renfermant du matériel de valeur notamment) seront si possible aveugles. Dans tous les cas, les moyens de verrouillage et de condamnation seront robustes, sans pour autant gêner l'accès des secours en cas de sinistre (serrurerie, portes à âmes pleines, menuiseries antieffraction, etc.).

Des installations de contrôle (centralisation des alarmes, surveillance vidéo...) et de détection devront être proposées, et seront soumises à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

4. Exigences environnementales

Régime de la réglementation applicable : RE2020

En relation aux annonces gouvernementales, la mise en application de la RE2020.

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 19/23

Il est important de rappeler ici que la première action à mettre en œuvre dans ce cadre n'est pas de produire de l'énergie en vue de compenser des consommations fortes, mais bien de réduire d'abord au maximum ces consommations.

L'ensemble de ces éléments sont à suivre / vérifier et consolider par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Choix techniques liés

Qualité de l'enveloppe des bâtiments

ORIENTATION ET OUVERTURES

Les orientations des façades, et partant la qualité d'ensoleillement seront particulièrement étudiées par le maître d'œuvre, notamment au niveau des classes, de afin de limiter les risques de surchauffes / éblouissement.

Des dispositifs de protection solaire passive seront donc utilement à mettre en place, étant entendu que la température maximale admissible à l'intérieur des locaux n'est pas réglementée. Le simple bon sens impose cependant de veiller à la maintenir une température de consigne d'au moins 4°C en dessous de la température extérieure lorsque celle-ci dépasse les 26°C. Il ne sera fait usage de dispositifs de climatisation qu'en dernier recours.

L'apport solaire pourra en revanche être contrôlé / utilisé à d'autres endroits / en saison hivernale dans une optique d'économie d'énergie.

De même, la différence de température qui pourra exister entre façades Sud et Nord sera considérée en vue d'éviter et/ou d'utiliser (ventilation / rafraîchissement) les mouvements d'air induits.

Les fenêtres permettront autant que possible la ventilation naturelle sans que cela puisse mettre en danger les utilisateurs/visiteurs (ouverture en partie haute).

ISOLATION DE L'ENVELOPPE

Le recours à des matériaux écologiques très isolants (laine de bois, chanvre, lin, liège, ouate de cellulose, etc.) sera à privilégier, sans toutefois exclure les isolants « classiques ». Il s'agira de choisir des matériaux optimaux en termes de performance thermique, de perméabilité à la vapeur d'eau (pour le confort hygrométrique) et de bilan carbone (fabrication, utilisation et recyclage).

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 20/23

Il est par ailleurs rappelé que le choix des matériaux de construction en contact avec l'air intérieur des bâtiments est l'un des vecteurs de la qualité de cet air, paramètre d'autant plus important dans le cas d'un équipement accueillant des enfants.

Choix des systèmes techniques

VENTILATION DIURNE ET NOCTURNE

Concernant la ventilation, une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) est demandée dans certains locaux (liste détaillée dans les fiches par locaux), avec au minimum une bouche d'extraction au-dessus de chaque point d'eau et de chaque sanitaire / poste de change. Les arrivées d'air frais se feront par des grilles implantées dans les menuiseries des fenêtres, sauf en cas d'installation d'une VMC double flux, et en lien avec les exigences acoustiques.

Le choix reste donc ouvert sur le type précis de VMC, à condition qu'il ne crée pas de courant d'air à hauteur des enfants et qu'il réponde aux objectifs de qualité de l'air intérieur, d'économie d'énergie et de rejet de CO₂. Un entretien régulier de ces systèmes est à prévoir (fréquence de 6 mois souhaitable).

Une gestion de l'intermittence de l'occupation (GTB) et une capacité à sur-ventiler la nuit sont souhaitées. La gestion de l'humidité contenue dans l'air intérieur requerra une attention particulière : ni trop humide pour ne pas engendrer de dégradation du bâtiment et/ou des allergies par l'apparition de moisissures, ni trop sec pour éviter l'irritation et l'assèchement des muqueuses des enfants et du personnel, ce qui serait facteur de difficultés respiratoires.

Ainsi, un bon confort hygrométrique sera caractérisé par un taux d'humidité relative dans l'air ambiant compris entre 40 et 60%. Ce taux sera aisément atteint si la conception de l'établissement est réalisée en mettant en place un système de ventilation performant et en prêtant une grande attention à l'étanchéité à l'air de l'ensemble du bâtiment.

Données climatologiques

Station météorologique de Dury-lès-Amiens (Bovelles pour le vent), valeurs moyennes 1981-2010 :

- Ensoleillement : non connu (moyenne nationale : 2 106 heures/an),
- Pluviométrie : 692 mm/an (moyenne nationale : 685 mm/an),
- Température basse moyenne annuelle : 6,6°C, 1,1°C en février, record -18,0°C (17-01-1985),

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du</i> CHU AMIENS PICARDIE	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 21/23

- Température haute moyenne annuelle : 14,7°C, 23,5°C en août, record 38,5°C (12-08-2003).

Haute Qualité Environnementale (HQE®)

Dans le cadre du projet de construction, le CHU ne prévoit pas l'obtention du label. Toutefois il est préférable de prendre en compte certains points :

Les 3 cibles Haute Qualité Environnementale (HQE®) retenues au niveau « Très Performant » (TP) du profil environnemental de l'opération semblent devoir être :

- cible 8 : confort hygrothermique. Par un contrôle des températures et de l'hygrométrie intérieures, pour un bien-être des enfants et adultes en toute saison, en lien avec l'implantation (site, cible 1) et l'isolation thermique (cible 2 ci-dessous et la 4 « Gestion de l'énergie »),
- cible 13 : qualité sanitaire de l'air. En lien avec les risques d'allergies saisonnières, des cas d'asthmes et autres,
- cible 2 : choix intégré des produits, systèmes et procédés. En lien direct avec la cible ci-dessus, afin de limiter le relâchement dans l'atmosphère de la crèche de polluants issus des matériaux de construction eux-mêmes (COV, etc.).

Les 4 cibles proposées au niveau « Performant » pourraient être les suivantes :

- cible 9 : confort acoustique, avec protection par rapport au trafic routier du rond-point et à l'hélistation,
- cible 10 : confort visuel, avec une exposition Ouest principale et pas d'effet de masque prévu à ce jour,
- cible 1 : relation du bâtiment avec son environnement. En lien avec les 2 cibles ci-dessus et le
- cible 4 : gestion de l'énergie. Pour un projet sobre sur le long terme.

Ces propositions pourront faire l'objet d'arbitrage de la part du Maître d'Ouvrage sur proposition du délégataire.

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	CHU AP	
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>	Date : Février 2026	
		Version n°1	Page 22/23

Cibles	Base	Performant	Très performant
1 : relation du bâtiment avec son environnement immédiat			
2 : choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction			
3 : chantier à faible impact environnemental			
4 : gestion de l'énergie			
5 : gestion de l'eau			
6 : gestion des déchets d'activité			
7 : maintenance, pérennité des performances environnementales			
8 : confort hygrothermique			
9 : confort acoustique			
10 : confort visuel			
11 : confort olfactif			
12 : qualités des espaces sanitaires			
13 : qualité sanitaire de l'air			
14 : qualité sanitaire de l'eau			

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE		CHU AP
	<i>Programme pour l'opération de construction d'un bâtiment hospitalier pluridisciplinaire sur le site Sud du CHU AMIENS PICARDIE</i>		Date : Février 2026
			Version n°1 Page 23/23

5. Enveloppe financière et phasage prévisionnel

- Surface : 300 m² SDO
- Montant estimés : environ 850 000 € HT (compris honoraires de conception et prestations d'entretien et maintenance).
- Durée prévisionnelle : 8 mois (travaux hors étude)

6. Validation et suivi du programme

Le présent document constitue la base de travail pour la conception architecturale et technique de la Maison des Femmes. Il sera validé par le maître d'ouvrage et l'équipe projet avant lancement de la phase offre.